

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

Description du produit : Peinture

Type de produit : Liquide.

UFI : GK81-F0R1-M00H-SNQK

#### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

	Utilisations identifiées
Utilisations des consommateurs Professional use Usage industriel	

Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

#### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

**RUST-OLEUM EUROPE** 

Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique

No de téléphone: +32 (0) 13 460 200

N° fax: +32 (0) 13 460 201

Tor Coatings Limited

Unit 21, White Rose Way, Follingsby Park, Gateshead, Tyne & Wear, NE10 8YX Royaume-Uni

No de téléphone: +44 (0) 191 4106611

N° fax: +44 (0) 191 4920125 enquiries@tor-coatings.com

Adresse courriel de la personne responsable de

: rpmeurohas@rustoleum.eu

cette FDS

#### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Organisme consultatif/centre antipoison national

**Fournisseur** 

**Téléphone** : +32 28083237

**Heures d'exploitation**: 24 / 7

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Flam. Liq. 3, H226

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

Date d'édition/Date de révision : 16/04/2021 Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1

1/21

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Attention : Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

Généralités : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

**Prévention** : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Intervention : P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de

l'eau.

: P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. **Stockage** 

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations

locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette

complémentaire

Contient du (de la) Amino-3 propyltriéthoxysilane et anhydride maléique. Peut

produire une réaction allergique. Attention! Des gouttelettes respirables

dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols

ni les brouillards.

Éléments d'une étiquette complémentaire :

**Détergents - Règlement** 

(CE) n° 907/2006

: Non applicable.

: Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses

et de certains articles

dangereux

Exigences particulières d'emballage

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

: Non applicable.

Avertissement tactile d'un : Non applicable.

danger

### 2.3 Autres dangers

Product meets the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges : Mélange

**Belgique** 

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Туре
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226	[2]
dioxyde de titane	REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7	≥10 - ≤25	Carc. 2, H351 (inhalation)	[1] [2] [*]
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	[1] [2]
éther monométhylique de propylène glycol	REACH #: 01-2119457435-35 CE: 203-539-1 CAS: 107-98-2 Indice: 603-064-00-3	≤10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	[1] [2]
Amino-3 propyltriéthoxysilane	REACH #: 01-2119480479-24 CE: 213-048-4 CAS: 919-30-2 Indice: 612-108-00-0	≤0,3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317	[1]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Indice: 607-096-00-9	≤0,1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (inhalation) EUH071	[1] [2]
			Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.	

## <u>Type</u>

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail
- [3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance d'une préoccupation équivalente
- [6] Divulgation supplémentaire pour cause de politique d'entreprise
- [\*] La classification « cancérigène par inhalation » s'applique uniquement aux mélanges commercialisés sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane d'un diamètre ≤ 10 µm non liées dans une matrice.

SCL (Les limites de concentration spécifiques)	
Non applicable.	Non applicable.

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

ATE (estimations de la toxicité aiguë) Non applicable.	Non applicable.

#### **Nanoformes**

## Caractéristiques des particules

Contient du (de la) >0.1% - <1% dioxyde de silicium CAS# 7631-86-9 / EC# 231-545-4

Taille des particules

1-100 nm

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1 Description des premiers soins

**Contact avec les yeux** 

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### **Protection des sauveteurs**

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

## 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
Inhalation
Contact avec la peau
Aucune donnée spécifique.
Aucune donnée spécifique.
Aucune donnée spécifique.

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

## **SECTION 4: Premiers soins**

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

# SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou du mélange

: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils pour les pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# 6.2 Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

# 6.4 Références à d'autres sections

 Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.
 Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

# SECTION 7: Manutention et stockage

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques.

#### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) antiexplosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

## 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 7: Manutention et stockage**

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

#### Directive Seveso - seuils de déclaration

### Critères de dangerosité

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de notification de sécurité
P5c	5000 tonne	50000 tonne

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions particulières au : Non disponible.

secteur industriel

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. Les renseignements sont fournis en fonction d'utilisations prévues typiques du produit. D'autres mesures peuvent être requises pour la manutention en vrac ou autres utilisations qui pourraient accroître de manière importante l'exposition des travailleurs ou le rejet dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### **Belgique**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Valeurs limites d'exposition
Acétate de l'éther monométhylique du	Valeurs Limites (Belgique, 1/2020). Absorbé par la peau.
propylène glycol	STEL: 550 mg/m³ 15 minutes.
	STEL: 100 ppm 15 minutes.
	TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
	TWA: 50 ppm 8 heures.
Acétate de l'éther monométhylique du	Valeurs Limites (Belgique, 10/2018). Absorbé par la peau.
propylène glycol	STEL: 550 mg/m³ 15 minutes.
	STEL: 100 ppm 15 minutes.
	TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
	TWA: 50 ppm 8 heures.
éther monométhylique de propylène glycol	Valeurs Limites (Belgique, 10/2018). Absorbé par la peau.
	TWA: 50 ppm 8 heures.
	TWA: 184 mg/m³ 8 heures.
	STEL: 100 ppm 15 minutes.
	STEL: 369 mg/m³ 15 minutes.
anhydride maléique	Valeurs Limites (Belgique, 10/2018).
	TWA: 0,0025 ppm 8 heures. Forme: vapour and aerosol
	TWA: 0,01 mg/m³ 8 heures. Forme: vapour and aerosol

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
au propyreme grycer	DNEL	Long terme Cutané	153,5 mg/ m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	54,8 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,67 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,67 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	54,8 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	153,5 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
diameter de Atena	DNEL	Court terme Inhalation	550 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
dioxyde de titane	DNEL	Long terme	10 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Orale	700 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	153,5 mg/ m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	54,8 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,67 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,67 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	54,8 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	153,5 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique

Date d'édition/Date de révision

: 16/04/2021

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Court terme	550 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DIVLE	Inhalation	ooo mg/m	Operations	Loodi
éther monométhylique de propylène	DNEL	Court terme	553,5 mg/	Opérateurs	Local
glycol	DIVL	Inhalation	m³	o por a tour o	20001
91,001	DNEL	Long terme	369 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DIVLE	Inhalation	ooo mg/m	o por acourt	- Cyotorinquo
	DNEL	Long terme Cutané	50,6 mg/	Opérateurs	Systémique
			kg bw/jour	- p - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	
	DNEL	Long terme	43,9 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
		Inhalation	3	générale	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
				[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Cutané	18,1 mg/	Population	Systémique
			kg bw/jour	générale	
			,	[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Orale	3,3 mg/kg	Population	Systémique
			bw/jour	générale	
				[Consommateurs]	
Amino-3 propyltriéthoxysilane	DNEL	Court terme	8,3 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		Cutané	bw/jour		
	DNEL	Court terme	59 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Cutané	8,3 mg/kg	Opérateurs	Systémique
			bw/jour		
	DNEL	Long terme	59 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	5	Inhalation	_ "	<b>5</b>	
	DNEL	Court terme Orale	5 mg/kg	Population	Systémique
			bw/jour	générale	
	DNEL	Court torms	Emallea	[Consommateurs]	Cuatámiaus
	DNEL	Court terme Cutané	5 mg/kg	Population	Systémique
		Cutane	bw/jour	générale	
	DNEL	Court terme	17,4 mg/m³	[Consommateurs] Population	Systémique
	DINEL	Inhalation	17, <del>4</del> mg/m	générale	Systerrique
		minaration		[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Orale	5 mg/kg	Population	Systémique
	DIVLL	Long terms orale	bw/jour	générale	Cysterrique
			247,5001	[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Cutané	5 mg/kg	Population	Systémique
	2.,		bw/jour	générale	2,5:0:::::
			, o a.	[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme	17 mg/m³	Population	Systémique
	_	Inhalation	5	générale	7 1
				[Consommateurs]	
		l			

# **PNEC**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Eau douce	0,635 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,329 mg/kg	-
	Sol	0,29 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	-
dioxyde de titane	Eau douce	0,127 mg/l	-
	Marin	>1 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	>100 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	>1000 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	>100 mg/kg	-
	Sol	100 mg/kg	-

Date d'édition/Date de révision: 16/04/2021Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version: 1

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Acétate de l'éther monométhylique du	Eau douce	0,635 mg/l	-
propylène glycol			
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,329 mg/kg	-
	Sol	0,29 mg/kg	-
	Usine de Traitement	100 mg/l	-
	d'Eaux Usées		
éther monométhylique de propylène glycol	Eau douce	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	41,6 mg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	4,17 mg/l	-
	Sol	2,47 mg/l	-
	Usine de Traitement	100 mg/l	-
	d'Eaux Usées		
Amino-3 propyltriéthoxysilane	Eau douce	0,33 mg/l	-
	Marin	0,033 mg/l	-
	Usine de Traitement	3,3 mg/l	-
	d'Eaux Usées		
	Sédiment d'eau douce	0,26 mg/l	-
	Sol	0,04 mg/l	-

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. (EN 166)

## Protection de la peau

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien.

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### **Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. > 8 heures (temps de protection): > 8 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile (0.5mm)

La recommandation quant aux types de gants à porter pour la manipulation de ce produit est basée sur les informations provenant de la source suivante : EN374. L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

### **Protection du corps**

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques. Consulter la norme européenne EN 1149 pour de plus amples renseignements sur les exigences de concepts et de matériaux, ainsi que sur les méthodes d'essai. Recommandé: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées. (EN 1149-1)

# Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### **Protection respiratoire**

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A) (EN 140)

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

**État physique** : Liquide.

Couleur: Non disponible.Odeur: Non disponible.Seuil olfactif: Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

: Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, heat et chocs et impacts mécaniques.

Date d'édition/Date de révision : 16/04/2021 Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1 11/21

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Limites supérieures et

inférieures d'inflammabilité ou

d'explosibilité

Point d'éclair : Vase clos: 32°C (89,6°F) [ASTM D 56]

Température d'auto-

inflammation

: Non pertinent en raison de la nature du produit.

: Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

: Non applicable.

: Le produit n'est pas soluble (dans l'eau). pH: Justification

**Viscosité** : Dynamique: 1000 à 1300 mPa·s [ASTM D562 [KU]]

Solubilité : Non disponible. : Non disponible. Solubilité dans l'eau Coefficient de partage n-: Non applicable.

octanol/eau

Tension de vapeur : Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible. Densité relative : Non disponible.

Densité : 1,14 à 1,22 g/cm³ [20°C (68°F)] [calculated.]

: Non disponible. Densité de vapeur

Caractéristiques d'explosivité Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues,

étincelles et décharge statique, heat et chocs et impacts mécaniques.

Propriétés oxydantes : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne

pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les

exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 11: Données toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	4345 mg/l	6 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8532 mg/kg	-
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	NOEL Inhalation Poussière et buées	Rat	8100 mg/m³	4 heures
éther monométhylique de propylène glycol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	30,02 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
	DL50 Orale	Souris	11700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	4016 mg/kg	-
Amino-3 propyltriéthoxysilane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat - Femelle	>7350 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	4,29 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	4076 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle	2,83 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Femelle	1490 mg/kg	-
anhydride maléique	DL50 Cutané	Lapin	2620 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	400 mg/kg	-

### Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol Amino-3 propyltriéthoxysilane anhydride maléique	8532	N/A	N/A	N/A	N/A
	500	N/A	N/A	N/A	N/A
	400	2620	N/A	N/A	N/A

## **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
anhydride maléique	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1 Percent	-

## Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## **Sensibilisation**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Amino-3 propyltriéthoxysilane	peau	Cochon d'Inde	Sensibilisant

### Conclusion/Résumé

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 11: Données toxicologiques**

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Il a été observé que le danger cancérigène de ce produit survient lorsque des poussières respirables sont inhalées en quantités entraînant une détérioration significative des mécanismes d'élimination des particules dans les poumons.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction** 

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol éther monométhylique de propylène glycol	Catégorie 3 Catégorie 3		Effets narcotiques Effets narcotiques

## Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
anhydride maléique	Catégorie 1	inhalation	-

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les : Non disponible.

voies d'exposition probables

## Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

**Exposition de longue durée** 

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles**: Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Date d'édition/Date de révision : 16/04/2021 Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1 14/21

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 11: Données toxicologiques**

Non disponible.

reproduction

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Non disponible.

**Autres informations** : Non disponible.

# SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Aiguë CE50 408 à 500 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CL50 161 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 100 à 180 mg/l	Poisson	96 heures
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Aiguë CL50 130 mg/l Eau douce	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEC >1000 mg/l	Algues	96 heures
	Chronique CL10 100 mg/l	Daphnie spec.	21 jours
	Chronique NOEC 47,5 mg/l Eau douce	Poisson	14 jours
éther monométhylique de propylène glycol	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Algues - Selenastrum capricomutum	7 jours
	Aiguë CE50 23300 mg/l	Daphnie spec.	96 heures
	Aiguë CL50 6812 mg/l Eau douce	Poisson	96 heures
anhydride maléique	Aiguë CL50 230000 μg/l Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures

Conclusion/Résumé

## 12.2 Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	OECD 302B	100 % - Inhérent - 8 jours	-	-
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	OECD 302B	100 % - Inhérent - 8 jours	-	-
éther monométhylique de propylène glycol	OECD 301E	96 % - Facilement - 28 jours	-	-
	-	>90 % - Facilement - 5 jours	1,95 gO2/g ThOD	-
	OECD 301C	88 à 92 % - Facilement - 28 jours	-	_
Amino-3 propyltriéthoxysilane	EU 79/831 - C. 4-A	67 % - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé

: Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité.

<sup>:</sup> Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 12: Données écologiques**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	-	-	Inhérent
dioxyde de titane Acétate de l'éther monométhylique du	-	-	Non facilement Facilement
propylène glycol éther monométhylique de propylène glycol	Eau douce <28 jours, 5 à 25°C	-	Facilement
Amino-3 propyltriéthoxysilane	-	-	Inhérent

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	1,2	-	faible
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	1,2	-	faible
éther monométhylique de propylène glycol	<1	<100	faible
Amino-3 propyltriéthoxysilane anhydride maléique	1,7 -2,78	3,4	faible faible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Volatil.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**12.7 Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques.

#### 13.1 Méthode de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes de traitement des déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

Date d'édition/Date de révision : 16/04/2021 Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1 16/21

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

## **SECTION 13: Données sur l'élimination**

## Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation de déchet
08 01 11*	waste paint and varnish containing organic solvents or other hazardous substances

### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture	Peinture	Peinture	Peinture
14.3 Classe de danger relative au transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	Exception pour les liquides visqueux Ce liquide visqueux de classe 3 ne fait pas l'objet d'une réglementation pour les emballages n'excédant pas 450 l conformément à 2.2.3.1.5.1. Code tunnel (D/E)	Exception pour les liquides visqueux Ce liquide visqueux de classe 3 ne fait pas l'objet d'une réglementation pour les emballages n'excédant pas 450 l conformément à 2.2.3.1.5.1.	Urgences F-E;S-E Exception pour les liquides visqueux Ce liquide visqueux de classe 3 ne fait pas l'objet d'une réglementation pour les emballages n'excédant pas 450 I conformément à 2.3.2.5.	Limitation de quantité Avion-passagers et avion-cargo: 60 L. Directives du conditionnement 355. Avion-cargo uniquement: 220 L. Directives du conditionnement 366. Quantités limitées - Avion-passagers: 10 L. Directives du conditionnement Y344.

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

#### UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations

dangereuses et de certains articles dangereux

### **Autres Réglementations CE**

COV

COV du produit prêt à

l'emploi

: IIA/i. Revêtements monocomposants à fonction spéciale. Valeur limite en UE pour ce

produit: 500g/I (2010.) Ce produit contient un maximum de 500 g/l de COV.

**Industrial emissions** (integrated pollution prevention and control) -

**Air** 

: Non inscrit

: Non inscrit

**Industrial emissions** (integrated pollution prevention and control) -

Water

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/CE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/CE)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants (850/2004/CE)

Non inscrit.

### **Directive Seveso**

Ce produit est réglementé en vertu de la directive Seveso.

### Critères de dangerosité

#### Catégorie

P<sub>5</sub>c

#### **Belgique**

Références

: Arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail Décret royal 374/2001, protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail

Royal Decree 396/2006, which establishes minimum health and safety requirements for the protection of workers from risk of exposure to asbestos at the workplace. Royal Decree of 17 May 2007, ammending the Royal Decree of 11 March 2002 relating to the protection of the health and the safety of workers against the risks related to chemical agents in the workplace, Belgium State Gazette 2007-2327 of 7

Date d'édition/Date de révision

: 16/04/2021

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

June 2007.

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que

modifiée par le Règlement (UE) no 2020/878

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

### Réglementations Internationales

## Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Nom de la liste	Nom des ingrédients	Statut
Non inscrit.		

### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Nom de la liste	Nom des ingrédients	Statut
Non inscrit.		

Code NC : 3208 90 19 90

**Liste d'inventaire** 

Australie : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Chine : Indéterminé.

**Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Philippines : Un composant au moins n'est pas répertorié.

République de Corée: Indéterminé.Taïwan: Indéterminé.Thaïlande: Indéterminé.Turquie: Indéterminé.États-Unis: Indéterminé.Viêt-Nam: Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

## **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

19/21

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Date d'édition/Date de révision : 16/04/2021 Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

## **SECTION 16: Autres informations**

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	Jugement expert

#### Texte complet des phrases de danger abrégées

## **Belgique**

Texte complet des phrases de danger abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
	difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions
	répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

## <u>Texte complet des</u> <u>classifications [CLP/GHS]</u>

Acute Tox. 4 Carc. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Flam. Liq. 3 Resp. Sens. 1	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Sens. 1 Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT RE 1	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1
STOT SE 3	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression
Date d'édition/ Date de

révision

Date de publication

précédente

: 21/06/2021: 16/04/2021

: Aucune validation antérieure

Version : 1

#### Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE: Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particuliere de celui-ci. Les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte. Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT: les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les règlementations

Date d'édition/Date de révision : 16/04/2021 Date de publication précédente : Aucune validation antérieure Version : 1

20/21

Metal Expert Peinture Pour Métaux Galvanisés

# **SECTION 16: Autres informations**

applicables en matière de santé et de sécurité.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.